



**DEC 3**

Réf N° DEC3/XIII/23/3

Affaire suivie par : Jean-Yves Ragil

Tél : 04 76 74 72 34

Mél : [jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr](mailto:jean-yves.ragil@ac-grenoble.fr)

Rectorat de Grenoble  
7, place Bir-Hakeim CS 81065  
38021 Grenoble Cedex 1

**ARRETE N° DEC3/XIII/23/3 du 4 janvier 2023**

relatif à la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2023, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;
- vu le décret n°85.899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
- vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académies en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- vu l'arrêté du 5 octobre 2022, autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

**Article 1 :** Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen de sélection professionnelle pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session 2023 :

Mme	BLANCHARD Céline	DSDEN 38 – Grenoble Secrétaire Générale	Présidente de jury
M.	BENEDETTI Éric	Lycée Albert Triboulet – Romans sur Isère APAE	Vice-Président de jury
M.	ACCARDO Sébastien	Collège La Pierre aux Fées – Reignier AAE	Membre de jury
Mme	BOUHARIZI Karima	Rectorat – Grenoble APAE	Membre de jury
M.	CHARDON Sébastien	UGA IAE – Grenoble IGE	Membre de jury
M.	CHEVALIER Thierry	Collège Alexandre Fleming – Sassenage PERDIR	Membre de jury suppléant
Mme	DESPESE Jenny-Nolwenn	UGA UFRS Médecine – Grenoble AAE	Membre de jury
Mme	DUDA Aurelie	EREA Amélie Gex – Chambéry AAE	Membre de jury suppléante
M.	DUFAUR Jean-Luc	Rectorat – Grenoble DDS	Membre de jury
Mme	GIGANTE Perrine	UGA IAE – Grenoble APAE	Membre de jury
Mme	GOLERET Dominique	UGA CUEF – Grenoble IGE	Membre de jury
M.	HERMOSO Marc	Lycée Roger Deschaux – Sassenage PERDIR	Membre de jury

M.	JOND Grégory	Lycée Vaucanson – Grenoble AENESR	Membre de jury
Mme	LAGNIER Marion	Rectorat – Grenoble IGE	Membre de jury
Mme	LERICHE Amandine	Rectorat – Grenoble PSY EN	Membre de jury suppléante
M.	LEVY Jean-Claude	Lycée Marie Reynoard – Villard-Bonnot DDS	Membre de jury
Mme	MARTIN Chloé	DSDEN 74 – Annecy APAE	Membre de jury
Mme	PICARD WOLFF Aude	DSDEN 38 – Grenoble AAE	Membre de jury
Mme	RAIMONDA Ludivine	UGA – Grenoble IGE	Membre de jury
M.	RASPAIL Philippe	Lycée Pierre Rabhi – Claix PERDIR	Membre de jury
Mme	RECCHIA Laure	INSPE – Grenoble IGE	Membre de jury
Mme	VINCENT Caroline	Lycée des Portes de l’Oisans – Vizille AAE	Membre de jury

**Article 2 :** Le jury d’admissibilité se réunira au Tremble, à Gières, le mardi 21 février 2023.

**Article 3 :** Le jury d’admission se réunira au Tremble, à Gières, le lundi 13 mars 2023.

**Article 4 :** La secrétaire générale de l’académie de Grenoble est chargée de l’exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,  
la secrétaire générale adjointe,

  
Céline HAGOPIAN